

<p style="text-align: center;"><b>SÉANCE SPÉCIALE DU</b> <b>16 mai 2016</b></p>
---

À une séance SPÉCIALE du Conseil, tenue le 16 mai 2016 à 19 h à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 – Monsieur François Trépanier  
District No 2 – Madame Annie Rodrigue  
District No 3 – Mme Émilie Roberge  
District No 4 – Madame Claudia Vachon  
District No 5 – Monsieur Claude Duchesne  
District No 6 – Monsieur François Baril

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Kaven Mathieu, maire.

Monsieur Normand Laplante assiste également à cette séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Kaven Mathieu, maire, ouvre la séance à 19h avec un mot de bienvenue.

**2. CONFORMITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

*Que l'avis de convocation de ladite séance a été signifié à tous les conseillers conformément à l'article 425 du code municipal en suivant les formalités prévues à cet article.*

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Mathieu, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - A) Cautionnement – Fonds de développement
  - B) Résolutions pour amender articles dans les règlements 2016-183, 2016-184 et 2016-185
  - C) Embauche temporaire- préposé à l'entretien ménager
3. Prochaine séance
4. Levée de la séance

16-05-6618

Il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ

19 h 23 : M. Claude Duchesne se retire de la Table du conseil

4. **Cautionnement – Fonds de développement**

16-05-6619

Considérant que **Fonds de développement populaire d'East Broughton inc.** désire obtenir un prêt d'un la **Caisse Desjardins de la Région de Thetford** au montant de **deux millions cent mille dollars (2 100 000,00 \$)**, remboursable sur vingt (20) ans;

Considérant que le créancier est **Caisse Desjardins de la Région de Thetford** et qu'il exige que la **Municipalité d'East Broughton** se rende caution de cette obligation, jusqu'à concurrence d'une somme d'**un million cinq cent soixante-quinze mille dollars (1 575 000,00\$)**;

Considérant que ce prêt est fait pour les termes et conditions mentionnés à l'offre de financement préparée par la **Caisse Desjardins de la Région de Thetford** et signée par le représentant de Fonds de développement populaire d'East Broughton inc. et le représentant de la caisse en date du 12 mai 2016, dont copie de cette offre demeure annexée aux présentes résolutions.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Annie Rodrigue, et résolu à l'unanimité des conseillers que la **Municipalité d'East Broughton** se porte caution en faveur de **Fonds de développement populaire d'East Broughton inc.** d'un montant de **un million cinq cent soixante-quinze mille dollars (1 575 000,00\$)**, pour **vingt (20) ans** selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de cautionnement spécifique joint à la présente résolution et les termes et conditions mentionnées à l'offre de financement déposée par **Caisse Desjardins de la Région de Thetford** et signée par les représentants du Fonds de développement populaire d'East Broughton inc. en date du 12 mai 2016, jointe également à la présente résolution.

Il est également résolu que la municipalité demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation tel que requis par la loi.

ADOPTÉ

**19 h 28 : M. Claude Duchesne réintègre la Table du conseil.**

**5. Résolutions pour amender articles dans les règlements 2016-183, 2016-184 et 2016-185**

**16-05-6620**

A) ATTENDU que le règlement 2016-183 a été adopté le 1<sup>er</sup> février 2016;

ATTENDU qu'une modification au règlement est nécessaire ;

Il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers que l'article 4 du règlement 2016-183 soit remplacé par le texte suivant;

**ARTICLE 4**

Le Conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉ

B) ATTENDU que le règlement 2016-184 a été adopté le 2 mai 2016;

**16-05-6621**

ATTENDU qu'une modification au règlement est nécessaire ;

Il est proposé par François Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'article 4 du règlement 2016-184 soit remplacé par le texte suivant;

**ARTICLE 4**

Le Conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉ

C) ATTENDU que le règlement 2016-185 a été adopté le 2 mai 2016;

**16-05-6622**

ATTENDU qu'une modification au règlement est nécessaire ;

Il est proposé par Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que l'article 4 du règlement 2016-185 soit remplacé par le texte suivant;

**ARTICLE 4**

Le Conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉ

**6. Embauche temporaire – préposé à l'entretien ménager**

**16-05-6623**

ATTENDU l'absence de la préposée à l'entretien ménager ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher Mme Nicole Gagné pour la durée de l'absence de Madame Manon Gilbert.

**7. PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine séance aura lieu le 6 juin 2016 à 19h30.

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**16-05-6624**

Il est proposé par Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 19h35.

ADOPTÉ

---

KAVEN MATHIEU, MAIRE

---

Normand Laplante, Directeur général